

MÉMOIRE AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT
PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER RABASKA

PRÉSENTÉ PAR JEAN-GUY ALLARD, RÉSIDENT DE BEAUMONT

Monsieur le président, messieurs les commissaires et le personnel de la commission,

Je suis natif de Lévis et j'ai toujours œuvré dans le domaine des affaires à Lévis et à Québec. Je suis en total désaccord avec le projet de terminal méthanier Rabaska dans notre région.

Depuis 20 ans je demeure à la limite ouest de Beaumont, soit à 1,2 kilomètre du projet de terminal et à 750 mètres des réservoirs. La décision de venir demeurer dans ce secteur était pour la tranquillité. Loin des bruits et de la pollution, pour le grand espace, pour la vue sur le fleuve, pour un endroit pittoresque et touristique et pour un environnement sain. Un chez-soi sain et paisible est un droit légitime.

J'ai confiance au BAPE pour ses recommandations, puisque sa mission est d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Aussi je suis surpris que les autorités gouvernementales se sont prononcés en faveur du projet d'un port méthanier avant même les audiences du BAPE.

L'annonce du port méthanier

Le 4 avril 2004, le journal Le Soleil nous a annoncé qu'un promoteur Gaz-Métro Rabaska voulait installer un port méthanier à Beaumont et suite à son refus par référendum, il a déplacé son projet à Lévis, à quelques mètres de la limite de Beaumont sous prétexte que c'était un nouveau projet, alors que dans les faits c'était exactement le même projet, mais avec plus d'astuces. Quel stratagème pour arriver à ses fins et ne pas respecter notre population !

Entre-temps, Rabaska faisait une opération 'Charme' auprès de la ville de Lévis, des chambres de commerce, des entrepreneurs et des agriculteurs (aucune approche pour les gens concernés). J'ai assisté à toutes les réunions d'information du promoteur tant à Beaumont, à Lévis qu'à l'Île d'Orléans et

à chacune de celles-ci, il était impossible d'avoir réponses à nos questions comme les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Sans cesse le promoteur nous a assurés qu'il n'y aurait jamais de port méthanier sans l'acceptation sociale.

La sécurité

Le promoteur nous redit sans cesse qu'il n'y a pas de danger à vivre près d'un port méthanier. Si ce n'est pas dangereux, comment se fait-il que partout dans le monde où il y a un port méthanier, des mesures de sécurité exceptionnelles sont mises en place. Le promoteur ne peut pas nous garantir que les mêmes mesures de sécurité exceptionnelles qu'à Boston ne se répéteront pas à Lévis. Qui va vivre ces événements et à quel prix?

Le promoteur ne peut pas nous garantir non plus que jamais un accident majeur ne se produira dès les premières années d'exploitation, surtout lorsque le gaz naturel est en cause.

Monsieur le président, messieurs les commissaires, comment voulez-vous que la population puisse vivre en santé et en tranquillité étant à proximité d'un port méthanier, alors que le stress, l'anxiété et la peur feront partie de leur quotidien?

L'environnement

Nos craintes demeurent entières concernant le danger pour les humains, la pollution, les bruits, l'éclairage, la détérioration de la nature dans son ensemble, ainsi que le fleuve. Notre secteur touristique, pittoresque, agricole et patrimonial sera remplacé par un port méthanier polluant et bruyant. Quelle logique !

Aussi nous aurons à vivre durant trois ans les travaux reliés à la construction qui impliquent : poussières, achalandage, bruits de toute nature, pollution et danger pour les fondations et pour l'eau potable de nos puits dû au dynamitage. Qui sera responsable de quoi ?

Lorsqu'un projet de cette nature s'installe, automatiquement d'autres industries lourdes connexes très polluantes viendront s'ajouter.

Le promoteur peut bien affirmer que le gaz naturel est peu polluant, mais il reste que c'est un gaz à effet de serre qui se répandra sur toute la région de Lévis à un tel point qu'elle deviendra une des villes les plus polluées du Québec avec Ultramar à l'ouest.

Même à la suite de la première partie des audiences du BAPE auxquelles j'ai assisté, les réponses du promoteur ne m'ont pas rassuré sur nos craintes concernant les risques et les dangers pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Le climat social

Depuis avril 2004, les citoyens, qui demeurent à proximité de ce site envisagé, sont dans l'attente, leur vie est arrêtée. Impossible de faire des agrandissements ou des améliorations à leur propriété, climat social dégradé, maladie et absences au travail.

Les intérêts du promoteur

Le seul intérêt du promoteur est la rentabilité et l'enrichissement de ses actionnaires.

Advenant que Rabaska obtienne toutes les autorisations nécessaires de s'installer, notre patrimoine et notre milieu de vie sont en jeu.

En 2006, une entreprise privée à profit qui se respecte n'a pas le droit d'envahir et de s'approprier le patrimoine de plusieurs citoyens, sans une entente très équitable avec eux.

Plutôt que la politique de compensation offerte par le promoteur à l'égard des propriétaires de résidences voisines du site envisagé pour le terminal méthanier, je demande au BAPE de recommander que le promoteur s'engage à une indemnisation juste et équitable pour les résidents ne voulant pas demeurer près des installations, pour qu'ils puissent se relocaliser ailleurs à leur choix.

En effet, ce n'est pas par une simple offre de valeur marchande plus quelques frais assortie de modalités qui n'en finissent plus que l'on déplace des gens qui n'avaient aucunement l'intention de quitter leur milieu de vie.

Mais, pour les résidents qui prendront le risque de demeurer sur place, il faudrait que le promoteur s'engage aussi à les dédommager pour le préjudice qu'ils devront subir.

L'acceptation sociale

Le promoteur n'a pas l'acceptation sociale à cet endroit : ce n'est pas par sondage général du promoteur à Lévis qu'il a reçu l'acceptation sociale! En effet, les lévisiens du secteur visé n'ont jamais été consultés.

De plus, le site envisagé est à la limite de Beaumont et, même si le promoteur a traversé de quelques pas la frontière, il ne respecte pas le référendum de Beaumont qui a rejeté ce projet en décembre 2004. Résultat : le NON l'emporte et obtient 72 % avec un taux de participation de 70,3 % des citoyens.

Le conseil a aussi voté le règlement no 523 en décembre 2005 qui stipule l'interdiction des matières dangereuses dans sa municipalité jusqu'à un kilomètre à l'extérieur de son territoire.

Je suis pour le développement économique mais un gouvernement responsable et qui respecte l'environnement et la population devrait obliger un tel type de projet à être toujours situé dans une zone éloignée de toute population, et surtout pas le long de notre magnifique fleuve St-Laurent, unique au monde.

Le développement durable au Québec

Comment le Québec peut-il, d'une part, adopter le 13 avril 2006 la Loi sur le développement durable s'appuyant sur le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement et affirmant le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux et, d'autre part, favoriser les projets de terminaux méthaniers qui vont affecter l'environnement et la qualité de vie des citoyens de façon irréversible ?

En outre, comment peut-on concilier l'engagement sans équivoque pour le développement durable qu'a pris le premier ministre du Québec le 4 mai 2006 à l'occasion du lancement de la Stratégie énergétique du Québec, laquelle vise à faire du Québec un leader du développement durable et à

accorder une plus grande place aux communautés locales dans le développement énergétique, avec l'implantation de ports méthaniers sans l'acceptation sociale des citoyens ?

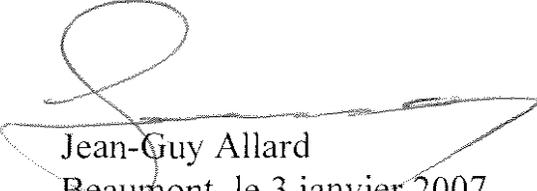
Conclusion

Monsieur le président, messieurs les commissaires,

- Considérant que le promoteur n'a pas reçu l'acceptation sociale,
- Considérant que le projet est situé près d'une grande population, d'un secteur résidentiel, récréo-touristique, agricole et patrimonial,
- Considérant que le projet est situé en face de la Capitale nationale, Québec, et de l'île d'Orléans faisant partie du patrimoine mondial,
- Considérant que la province de Québec est un grand producteur d'énergie propre et renouvelable, ce qui lui permet de mettre de l'avant un virage vers le développement durable,
- Considérant qu'il n'existe aucune politique relative à nos besoins en gaz naturel et qu'il est fort probable que ce gaz naturel soit exporté aux États-Unis, alors que ce dernier ne veut même plus de ports méthaniers chez lui en raison des impacts négatifs sur la sécurité et l'environnement,

je demande au BAPE de recommander le refus total de ce projet.

Je vous remercie de m'avoir permis de présenter le point de vue d'un résident de Beaumont sur le projet de terminal méthanier Rabaska.



Jean-Guy Allard

Beaumont, le 3 janvier 2007